

## LE FRANÇAIS EN CONTACT AVEC L'ANGLAIS

KRISZTINA MARÁDI

Debreceni Tudományegyetem, Bölcsészettudományi Kar, Francia Tanszék  
maradi@tigris.klte.hu

English and French have always been closely connected but, nowadays, their cultural and historical contacts have changed to such an extent that French can be considered as the most anglicised Romance language. The beginning of the domination of English dates from the 18<sup>th</sup> century, but the mass flow of English loan-words characterizes rather the 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> centuries and this tendency keeps accelerating day by day.

Le rôle prépondérant assumé par la langue anglaise dans la communication internationale est un phénomène incontestable. Le français et l'anglais vivent depuis de nombreux siècles en contact étroit et même, en certaines périodes et en certaines aires géographiques, en symbiose. Ainsi les échanges entre ces deux langues et les influences de l'une sur l'autre ont toujours été intenses. On voit cependant arriver aujourd'hui un flot d'emprunts de l'anglais qui montre que les modalités du contact ne sont plus ce qu'elles ont été de tout temps.

Pourtant le phénomène de l'invasion des emprunts touche l'anglais également, mais les réactions ne sont pas pareilles des deux côtés de La Manche et de l'océan Atlantique. Citons pour illustration les paroles d'un journaliste américain (parues dans *The Long Island Press*, New York, 3/11/1976): „Notre langue est la plus œcuménique du monde: une qualité qui mérite d'être conservée, et un témoignage que notre culture est polyglotte.”<sup>1</sup> Le journaliste considère avec fierté et qualifie d'élément de puissance ce contre quoi les puristes français élèvent leur voix depuis des décennies. En effet, la langue romane la plus profondément anglicisée est incontestablement le français, qui a accueilli un grand nombre de mots anglais surtout depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, et quantité de mots américains depuis la guerre.

---

<sup>1</sup> Citation tirée de Cellard: *Histoire de mots*, p. 79.

Les langues évoluent parce que le monde évolue et il faut faire face à cet incessant mouvement. La langue française ne fait pas exception, son lexique a toujours bougé, de façon plus ou moins perceptible selon les époques. Ainsi le tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles a enrichi le français de centaines de mots italiens, l'espagnol a eu son tour quelques siècles plus tard. La prolifération de l'américain n'est pas un phénomène plus surprenant aujourd'hui, seulement l'évolution contemporaine, déjà plus rapide et plus massive que jamais, est plus perceptible parce que tous les moyens de communication linguistiques se sont développées avec une rapidité vertigineuse. L'emprunt est une donnée quasi permanente de la vie des langues, qui se font, se défont, se refont chaque jour par les millions d'interactions de ceux qui les parlent et les écrivent.

#### *BREF APERÇU DU RAPPORT DES DEUX LANGUES*

Selon les époques, le français a joué un rôle international plus ou moins important en Europe et dans le monde. On sait bien que le prestige d'une société est reflété également par les comportements langagiers. Ainsi, dans le cas du français, deux grandes périodes sont délimitables selon deux points de vue différents. D'abord en ce qui concerne la nature du comportement de la langue, on peut constater qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, le français, de langue prêteuse qu'il était longtemps, est devenu langue emprunteuse. Quant à l'origine des emprunts, là aussi deux grandes périodes s'imposent: après la vague des italianismes au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est le tour des anglicismes à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La première période, qui s'étend donc jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, témoigne du prestige de la société française et, par conséquent, de la langue française aussi.

En ce qui concerne les rapports avec l'Angleterre – c'est plutôt l'inverse de la situation actuelle: après la conquête normande en 1066, le français<sup>2</sup> est devenu la langue du royaume avec une prédominance dans le domaine de l'administration et de la justice, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. A partir de cette date, le français parlé en Angleterre a connu un déclin rapide et l'anglais commençait à remplacer peu à peu le français dans les milieux dirigeants, en tant que langue de conversation quotidienne. Pourtant on peut parler, sans exagération, de trois siècles de bilinguisme en Angleterre, comme le français est resté d'un usage presque exclusif dans la vie juridique, pratiquement jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

La Renaissance a apporté en France, fascinée par l'Italie florissante, un enrichissement spectaculaire du lexique par des néologismes et des

---

<sup>2</sup> Le français qui se parlait alors était un français bien particulier que l'on désigne sous le terme anglo-normand.

emprunts. La plupart des emprunts du français à l'italien remontent à cette époque.

La période classique constitue un cas particulier: c'est l'époque où le prestige de la civilisation française, grâce à l'éclat de la cour de Versailles, impose sa langue en toute l'Europe; langue par excellence de la diplomatie, de la littérature et surtout du théâtre. Le comportement langagier de l'époque se caractérise par le purisme, l'intellectualisme, le modernisme excluant à la fois archaïsmes et néologismes, et également par la définition des normes d'usage. L'élaboration du lexique se faisait par les hommes de la cour et la conscience qu'a prise toute cette génération de la beauté de l'instrument qu'elle maniait, lui inspirait un orgueil incompatible avec l'idée d'aller chercher des richesses ailleurs.

Passé „la crise de l'italianisme” du XVI<sup>e</sup> siècle, le français empruntait peu, la situation de langue dominante en faisait plutôt la source à laquelle empruntaient les autres langues. Le XVIII<sup>e</sup> siècle a fait connaître une source presque entièrement nouvelle: c'est-à-dire l'anglais. Après 1750, le français est devenu réceptif à cette langue et lui a emprunté des mots concernant, en premier lieu, le commerce, la vie coloniale, la littérature, les sciences, anticipant ainsi sur des emprunts ultérieurs plus massifs. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est surtout le vocabulaire politique qui s'anglicisait. Les termes étaient facilement compris, à cause de leur parenté étymologique, le vocabulaire juridique anglais étant d'origine latine et française. Grâce à l'influence de la philosophie sensualiste et de la science anglaises, grâce aussi à l'intérêt qu'inspiraient aux penseurs français les institutions politiques anglaises, grâce enfin au prestige croissant de la puissance britannique, la mode de l'anglomanie s'emparait de la société française et cette mode a fait entrer dans la langue un grand nombre de mots anglais dont beaucoup sont d'un usage commun jusqu'à nos jours. (*jury, verdict, whisky, boxe, jockey*).

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, se manifestait un esprit d'enrichissement systématique de la langue. A la faveur de cette idée, les frontières s'ouvraient à bon nombre de lexèmes étrangers. Il faut noter cependant que la tendance néologique demandait aux langues étrangères plutôt des modèles que des mots (p. ex. des suffixes diminutifs en italien). Cette tendance allait de pair avec un mouvement très net en faveur de l'apprentissage des langues étrangères en France, dans les milieux mondains, l'anglais et l'italien étant au premier plan, suivis par l'espagnol et l'allemand.

Mais déjà, des voix se faisaient entendre, qui dénonçaient cet engouement: celles de Fougeret de Monbron, dans son *Préservatif contre l'anglomanie* (Paris, 1757), et de Saurin, dans son *Anglomanie ou l'orpheline léguée* (Paris, 1765).

En dépit de cette vigilance, les mots anglais ne cessaient, dès le début du Consulat, puis sous l'Empire, d'affluer en français, que ce dernier possédât ou non des équivalents pour désigner les mêmes notions. Le

XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles n'ont fait donc qu' accélérer la pénétration de l'anglais: il a envahi le jargon mondain (*dandy, turf*) et le vocabulaire industriel, celui des chemins de fer lui doit beaucoup.

Le XX<sup>e</sup> siècle a transformé l'anglais en une langue universelle; les bases sociales, culturelles et techniques de l'anglomanie lui ont conféré un dynamisme sans précédent. Après la II<sup>e</sup> Guerre Mondiale, la France est sortie victorieuse de la longue nuit de l'Occupation dans une vaste coalition dont la force principale était les armées anglo-américaines. Mais la libération du sol a été suivie d'un déferlement des produits américains, d'un engouement pour le mode de vie américain. L'omniprésence de l'anglais américain n'est pas difficile à expliquer. Dans de nombreux domaines, la civilisation américaine a acquis ou consolidé une priorité ou une supériorité. De là, les dénominations anglo-américaines qui se proposent et, souvent, s'imposent au monde. Ce qui est vrai pour les emprunts terminologiques, l'est encore bien davantage pour les emprunts socioculturels de masse. La diffusion des emprunts suit la voie ouverte par les objets et les notions que s'est appropriés un large public, composé surtout de jeunes. En plus, l'époque contemporaine ménage à la pénétration des anglicismes des voies plus larges que jamais: celles de la presse, des médias et de la publicité. Le perfectionnement des techniques de communication à distance a été spectaculaire, tant par sa rapidité que par son étendue.

Il convient de mentionner ici un phénomène qui caractérise notre époque moderne: le rôle de la presse dans la propagation des anglicismes. Il se trouve qu' aujourd'hui le journal est la forme principale de la culture écrite, comme la télévision et la radio sont la forme principale de la culture orale. Ces médias reflètent, par conséquent, le français moyen et influencent le langage des Français moyens. Les journaux portent souvent une lourde responsabilité dans la propagation des anglicismes en véhiculant des transcodages abusifs par la traduction inexacte des termes anglais. Il s'agit ici, en premier lieu, des cas d'anglicismes sémantiques où la ressemblance entre les formes des mots anglais et français mène à la fausse identification des sens. (Exemple: le mot français bannir: '*condamner à l'exil, éloigner*' et le mot anglais to ban '*proscrire, interdire*').

#### TYPOLOGIE DES ANGLICISMES

Il est bien évident que le vocabulaire est beaucoup plus ouvert à l'emprunt et aux influences extérieures que ne l'est la grammaire. La raison principale de cette situation est que le vocabulaire est plus malléable parce que moins rigoureusement structuré.

Dans le vocabulaire, théoriquement, tous les éléments sont empruntables, mais pas avec la même fréquence (noms 71-75%, verbes 18-

23%) L'adjectif se prête beaucoup moins à l'emprunt parce qu'il n'a pas d'autonomie, les pronoms personnels, les déterminants très rarement. Si l'on emprunte moins d'éléments grammaticaux que de mots, c'est parce que ceux-là répondent moins directement aux besoins.

On peut envisager plusieurs classements de la typologie des anglicismes selon les approches (et bien souvent selon les auteurs):<sup>3</sup>

a) La catégorie d'anglicismes le plus aisément reconnaissable est celle de l'anglicisme intact – une forme anglaise et son sens sont importés et adoptés tels quels. C'est l'emprunt de signifiant et de signifié, dont le caractère étranger est fortement apparent et dont les exemples sont très nombreux en français (*sandwich, drink, whiskey*).

b) L'anglicisme tronqué: le signifiant subit la troncation d'un de ses éléments constituants (*snack* de *snack-bar*).

c) L'anglicisme de signifiant: seule la forme est anglaise, le sens n'est pas emprunté à l'anglais (*footing, slip*).

d) L'anglicisme francisé: un mot anglais est intégré au système linguistique français en subissant diverses adaptations graphiques et morphologiques (*durabilité, élasticité*). La francisation des mots empruntés peut aller de l'assimilation totale (*rosbif*) à la simple adaptation suffixale (*toasteur*).

e) Les calques sont le résultat de la substitution de signifiant, sans modification de signifié (*haute-fidélité, numéro un, après-rasage*) La raison de la rareté de ce phénomène s'explique par le fait que la structure des deux langues en question est tout à fait différente, ce qui rend difficile cette transposition directe des mots.

f) L'anglicisme sémantique qui résulte de l'attribution d'un sens anglais à un mot français, donc il s'agit de la création de sens nouveau sans création de forme nouvelle (*réaliser, sophistiqué*). La ressemblance des formes anglaise et française favorise ce transfert de sens. C'est une infiltration que Sauvageot<sup>4</sup> qualifie d'insidieuse, puisqu'elle n'est pas décelée par la forme du vocable.

Selon son classement plus simple, Sauvageot range les emprunts en deux classes: les emprunts nécessaires, c'est-à-dire ceux qui désignent une réalité ou un concept inconnus jusque-là, et les emprunts superflus. Ces derniers sont appelés par Deroy<sup>5</sup> des „emprunts de luxe”, c'est-à-dire logiquement inutiles, mais répondant à un besoin affectif. La langue étrangère est tenue pour plus fine, plus élégante, plus riche, comme c'était le cas de l'italien au temps de la Renaissance.

Guilbert<sup>6</sup> regroupe les emprunts, en parlant des emprunts dénотатifs et des emprunts connotatifs. Les premiers désignent les produits, les

<sup>3</sup> Mareschal: Etude comparée de l'anglicisation, in Pergnier: Le français en contact avec l'anglais

<sup>4</sup> Sauvageot: Portrait du vocabulaire français

<sup>5</sup> Deroy: L'emprunt linguistique

<sup>6</sup> Guilbert: La créativité lexicale

concepts qui ont été créés dans un pays étranger, dont le déplacement est suivi par la désignation. Il est évident que, lorsque les concepts et les instruments d'une science et d'une technique ont été mis au point aux USA, leur introduction en France est accompagnée de tout le vocabulaire.

Les emprunts connotatifs résultent d'une certaine adaptation à la conception de la société et au mode de vie, dont la vogue a pénétré dans la société française par l'intermédiaire de la presse, des films, par les contacts touristiques. Ils sont le produit d'un mimétisme qui s'est développé en raison du prestige exercé par un type de société.

Il est à remarquer, cependant, que l'anglicisation du français n'offre pas un visage homogène dans toutes les aires géographiques où cette langue est en usage, ainsi par exemple au Québec dominant les calques et les anglicismes sémantiques, alors qu'en Europe ce sont plutôt les anglicismes intacts ou francisés, la création et la troncation qui sont plus caractéristiques.

#### IMPACTS SUR LA LANGUE FRANÇAISE

L'anglomanie/américanomanie est sévèrement condamnée par de nombreux puristes, sans qu'on ait pu constater la moindre amélioration, étant donné le peu de réaction de l'opinion publique. Les termes d'emprunt les plus courants descendent même jusque dans les profondeurs des masses populaires (*week-end*).

Il n'est pas non plus contestable que le mot d'emprunt peut rendre des services, en permettant de nuancer l'expression, car le mot étranger possède toujours une saveur différente de celle de son équivalent national, en ajoutant au terme une connotation d'ironie, de mépris ou une assonance discriminatoire: *partir en shopping* est plus snob que d'aller simplement *faire ses achats*. Ses emplois de mots étrangers sont quelque peu assimilables à ceux des termes d'argot: ils veulent être pittoresques.

Cependant, selon le degré de l'adaptation des anglicismes dans les différents domaines de la langue l'importance de son impact montre des écarts considérables.

La première adaptation que subit un mot étranger est phonétique: en règle générale les emprunteurs s'efforcent de reproduire avec exactitude la prononciation étrangère, mais les résultats sont souvent imparfaits: les phonèmes familiers de la langue maternelle tendent à se substituer à des sons inhabituels. Il est donc généralement inexact de dire que l'introduction des mots d'origine étrangère exerce la moindre influence sur la prononciation, car la plupart de ces mots sont accommodés à la prononciation française. La seule exception faite est celle qui concerne l'occ-

lusive gutturale nasale écrite *-ng* en anglais, réduite le plus souvent à une simple nasale.

Enfin, la prononciation de l'emprunt s'écarte plus ou moins du modèle étranger selon qu'il a suivi, à l'origine, la voie savante ou la voie populaire. Dans le premier cas, l'emprunt a une certaine chance d'être introduit dans l'usage commun avec une prononciation exacte.

Outre l'adaptation phonétique, les mots empruntés subissent aussi une accommodation morphologique spontanée ou progressive, qui leur permet de fonctionner aisément et clairement dans le système de la langue emprunteuse. Par contre, en ce qui concerne le phénomène inverse, c'est-à-dire les impacts de l'anglais sur la morphologie française, on peut constater que le français étant une langue à morphologie plus riche, ce domaine de la langue reste un territoire de clôture, peu perméable aux influences externes.

Enfin, il ne serait pas sans utilité de mentionner un cas particulier du domaine syntaxique et notamment l'ordre déterminé – déterminant dans le syntagme nominal composé français. La tendance normale et prédominante est de placer l'adjectif déterminant après le nom déterminé (*centre commercial, maladie infantile*). Cette modalité syntaxique s'est établie après l'élimination des désinences de cas auxquelles se sont substituées des relations d'ordre syntaxique entre les termes. La structure de l'anglo-américain comporte, au contraire, l'ordre inverse déterminant – déterminé. Cette structure a „contaminé” dans un certain sens la structure syntaxique française et a donné comme résultat l'adoption du raccourci syntaxique (une sorte de juxtaposition) (*mass média*) qui peut être considéré comme la transposition en français de la liberté de construction propre au composé anglo-américain. Ces formations se multiplient en effet, dans la presse et dans la publicité, et dans la graphie on assiste à la plus grande incertitude dans l'emploi de la marque de trait d'union. Toutes ces constructions répondent à un même modèle de formation reposant sur une relation syntaxique de détermination d'un premier composant par un second qui lui apporte une spécification. Elles prennent une forme condensée par la suppression de tout joncteur (*zone franc, assurance maladie, crédit vacances, papier-monnaie*). Il faut reconnaître, cependant, que la détermination d'un nom par un autre au moyen d'une simple juxtaposition et sans recours à une préposition *de* ou *à* est loin d'être inconnue en français, au cas où il s'agit de l'emploi qualificatif du second nom, fonctionnant alors comme une sorte d'adjectif (*une femme BCBG*). Enfin, pendant plusieurs siècles, le français médiéval, même après la perte des déclinaisons, a utilisé ce type de détermination du nom par pure juxtaposition (*l'hôtel-Dieu*).

Toutes ces données nous autorisent à conclure qu'aucun des domaines de la grammaire, autres que le vocabulaire, ne s'est laissé séduire par la contamination anglaise. Son influence reste assez faible sur les parties les

plus structurées de la langue et elle n'a pas atteint le noyau dur de la langue française. Non seulement le modèle anglais n'a rien altéré, mais il a souvent constitué un apport fécondant, ou a permis un renouvellement par le retour à des sources taries qui se remettent à jaillir (suffixes oubliés).

#### RÉACTIONS

L'éventail des attitudes face à ces changements va de l'accueil le plus ouvert et le plus enthousiaste à tout nouvel apport lexical anglais, au rejet le plus radical.

Tous ne disent pas comme J. Du Bellay:<sup>7</sup> „Ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable: emprunter d'une langue étrangère les sentences et les mots pour les approprier à la sienne.”

Deux siècles plus tard Fénelon dans ses *Réflexions sur la grammaire, la rhétorique, la poésie et l'histoire* (Paris, 1716, chapitre III) représentait encore cette même position: „Prenons de tous côtés ce qu'il nous faut pour rendre notre langue plus claire, plus précise, plus courte et plus harmonieuse.”

Le comportement à l'égard de l'emprunt, le degré de réceptivité ou de résistance, varie en général selon les langues, les époques et les conditions sociales. De François I<sup>er</sup> au général de Gaulle en passant par Louis XIV, c'est une tradition de voir dans la pureté de la langue l'image de la grandeur de l'Etat. Après l'usage hétéroclite du Moyen Age et les latinismes en masse de la littérature humaniste, le XVI<sup>e</sup> siècle a adopté une position libérale, tandis que Malherbe a fait la guerre aux emprunts (latinismes, italianismes, hispanismes) autant qu'aux termes techniques, aux archaïsmes, aux néologismes et aux régionalismes.

Alors que le purisme français a toujours vu dans les emprunts une menace contre la pureté, l'Angleterre ouvre sa langue aux allogènes comme ses marchés au libre-échange. Aujourd'hui l'opinion publique s'intéresse peu aux inquiétudes des puristes, les emprunts anglais recrutent des „partisans” dans les différentes couches de la société.

On trouve parmi eux:

- des admirateurs sans réserve du „way of life” américain;
- des scientifiques, pour qui la nécessité de se maintenir au niveau des sciences de pointe rend inévitable la connaissance et l'emploi actif d'une terminologie américaine déjà imposée. Les hommes de science et les techniciens utilisent dans leurs travaux et dans leurs communications des termes conventionnels, d'origine américaine, eu égard à la notion d'efficacité et de précision;

---

<sup>7</sup> Défense et illustration de la langue française, Paris, Angelier, 1549. livre I, chapitre VII.

– et enfin la masse non spécialiste, le public, qui subit la pression socio-culturelle des films, des romans policiers, des journaux etc. comme les emprunts à l'anglo-américain ne sont pas seulement des signes véhicules d'un sens. Ils ont tout un arrière-plan culturel prestigieux qui passe avant le sens dans la mentalité populaire, en plus une certaine forme de snobisme, de faux intellectualisme jouent parfois en la faveur de ce type d'emprunts.

Quoi qu'en disent les alarmistes, les Français ne pratiquent pas un langage transformé en sabir franglais<sup>8</sup>. Je pense que les paroles ci-dessous citées de deux linguistes illustres (F. Brunot – Ch. Bruneau) sont valables aujourd'hui encore:

„Il semble, à bien peser les faits, que l'influence anglaise et américaine soit assez superficielle et doive laisser dans notre langue assez peu de traces: le français possède un vocabulaire riche et varié, la société française a conscience d'elle-même et de son originalité (...) Il nous paraît que l'anglicisation de notre vocabulaire a été singulièrement exagéré et que les cris d'alarme poussés par les puristes ne révèlent pas un danger bien grave.”<sup>9</sup>

#### BIBLIOGRAPHIE

- Aspects du mouvement d'emprunt à l'anglais reflétés par trois dictionnaires de néologismes, in *Cahiers de lexicologie*, vol. 42, 1983, 1, p. 86-101
- Amero (J.), *L'anglomanie dans le français et les barbarismes anglais usités en France*, Paris, 1879.
- Barbier (P.), *English Influence in the French Vocabulary* (Society of Pure English, Tract no 7 and no 13), Oxford, 1921 et 1923.
- Barbier (P.), *Some Notes on English Influence in the Vocabulary of Written French*, dans *Modern Languages*, 1923.
- Bastide (Ch.), *Anglais et français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1912.
- Bastide (Ch.), *Notes sur les origines anglaises de notre vocabulaire politique*, dans *Revue des Sciences Politiques*, 58 (1935), p. 524-543
- Bastide (Ch.), *Anglais et Français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1912.
- Benveniste (E.), *Deux mots anglais en français moderne*, dans *le Français Moderne*, 15 (1947).
- Bertaut (J.), *L'anglicisme en France sous la Restauration*, dans *Revue de Paris*, 3 (1918), p. 153-183.
- Bonnaffé (E.), *L'anglicisme et l'anglo-américanisme dans la langue française. Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes*, Paris, 1920, XXIII – 193 p.
- Bonnaffé (E.), *Anglicismes et mots d'influence anglaise*, dans *The French Quarterly*, 4 (1922).

<sup>8</sup> Dénomination due à Etienne: Parlez-vous franglais?

<sup>9</sup> Précis de grammaire historique de la langue française; Paris, 1973, p. 192.

- Brunet (E.), *Le vocabulaire français de 1789 à nos jours d'après les données du „Trésors de la Langue Française”*. Genève, Slatkine – Paris, Champion, 1981.
- Brunot (F.), *Histoire de la langue française, Tome IV (1660-1715)*, Paris, Armand Colin, 1911.
- Cellard (J.), *Le français devant l'anglais*, in *Actes du colloque international de terminologie*, mai, 1975, p. 78.
- Cellard (J.), *Histoire des mots*, Editions La Découverte et Journal, Le Monde, Paris, 1985.
- Damourette (J.), *A propos des anglicismes*, dans *Le Français Moderne*, 11 (1943), p. 146.
- Darbelnet (J.), *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Québec, Presses de L'Université Laval, 1976.
- Darbelnet (J.), *Le français face à l'anglais comme langue de communication*, in *Le français dans le monde*, n° 89 (juin 1972), pp. 6-9.
- De Grand Combe (F.), *De l'anglomanie en français*, dans *Le Français Moderne*, 22 (1954), p. 187-200 et 267-276.
- Derocquigny (J.), *Les faux amis, ou les trahisons du vocabulaire anglais*, Paris, 1928.
- Derocquigny (J.), *Autres mots anglais perfides*, Paris, 1931.
- Deroy (L.), *L'emprunt linguistique*, Paris, 1956.
- Etiemble, *Parlez-vous français?*, Paris, Gallimard, 1964
- Hagege (C.), *Le français et les siècles*, Éditions Odile Jacob, 1987.
- Höfler (M.), *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Librairie Larousse, 1982.
- Guilbert (L.), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975
- Giraud (J.), *Les nouveaux mots dans le vent*, Paris, Larousse, 1974.
- Guiraud (P.), *Les mots étrangers*, Collection „Que sais-je?”, Paris, PUF, 1971.
- Mackenzie (F.), *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire*. I. Anglicismes français, II. Gallicismes anglais, thèses de Paris, 2 volumes, Paris, 1939, 335-353 p.
- Mossé (F.), *Essai sur l'anglicisme*, dans *Les langues modernes*, 21 (1923), p. 519-535.
- Mounin (G.), *Quelques observations sur le lexique français d'aujourd'hui*, in *Europe*, n° 738, octobre 1990, p. 10-19.
- Orr (J.), *Les anglicismes du vocabulaire sportif*, dans *Le Français Moderne*, 3 (1935), p. 195-201.
- Pergnier (M.), *Le français en contact avec l'anglais*, Didier, Paris, 1988.
- Pergnier (M.), *Les anglicismes, danger ou enrichissement pour la langue française*, Paris, P.U.F., 1985.
- Picoche (J.) - Marchello-Nizia (CH.), *Histoire de la langue française*, Nathan, 1994.
- Rey-Debove (J.) - Gagnon (G.), *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Le Robert, 1980.
- Rey-Debove (J.), *Comportement des langues romanes face à l'emprunt anglo-saxon en terminologie*, in *Actes du sixième colloque international de terminologie*, Pointe-au-Pic, Québec, p. 127.
- Sauvageot (A.), *Portrait du vocabulaire français*, Paris, Larousse, 1964.
- Seguin (J-P.), *La langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordas, Paris, 1972.
- Tardivel (J. P.), *L'anglicisme, voilà l'ennemi*, Montréal, 1901.
- Ullmann (S.), *Notes sur la chronologie des anglicismes en français classique et post-classique*, dans *Le Français Moderne*, 8 (1940), p. 345-349.
- Ullmann (S.), *Anglicismes in French, Notes on their chronology, range and perception*, in *Publication of the Modern Language Association*, no 4, 1947, p.1153-117.
- Walter (H), *L'aventure des langues en Occident*, Robert Laffont, Paris, 1994.
- Wey (F.), *Remarques sur la langue française au XIX<sup>e</sup> siècle. Sur le style et la composition littéraire*, Paris, 1845 (chap.: *L'invasion des mots anglais dans la langue française*).